



Pietro Perrino
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 14 décembre 2018



**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2018-2019-014**



Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 14 novembre dernier par courriel et comme formulée, vous désirez obtenir :

- *Obtenir copie de tout document que détient la SQDC et me permettant de voir le nombre de mineurs qui ont tenté de se procurer des produits et ou cannabis auprès de la SQDC depuis son ouverture à ce jour le 8 novembre 2018. (Nombre de mineurs interceptés par vos agents de sécurité tentant de se procurer du cannabis par exemple à l'aide de fausses pièces d'identité etc.).*

Pour la période visée par votre demande, la SQDC a refusé la vente à 88 reprises à des clients s'étant présenté dans l'une de ses succursales en raison de leur incapacité à fournir une preuve selon laquelle ils étaient majeurs. Cela dit, nous ne détenons pas de statistiques démontrant le nombre de personnes qui étaient effectivement mineures parmi ces personnes.

Recevez,  l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,



PP/ib